



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2023



Service Public
d'Assainissement
Non Collectif



Communauté de Communes de Miribel et du Plateau
238 Rue des Brotteaux
01700 MIRIBEL CEDEX
Tél: 04.78.55.52.18

Table des matières

I. Caractéristiques techniques du service	3
1) Présentation du territoire desservi	3
2) Mode de gestion du service	3
3) Estimation de la population desservie (D301.0).....	3
4) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0).....	4
5) Synthèse de l'activité 2023 du service	5
II. Tarification de l'assainissement et recettes du service	5
1) Modalités de tarification.....	5
2) Comptabilité 2023	6
III. Indicateur de performance : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	6
IV. Tableau récapitulatif des indicateurs SISPEA*	7

I. Caractéristiques techniques du service

1) Présentation du territoire desservi

Le gestionnaire

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré à l'échelle intercommunale par la Communauté de Communes de Miribel et Plateau (CCMP) sur l'ensemble de son territoire.

Le territoire desservi

Le SPANC intervient sur toutes les communes de la CCMP, à savoir : Neyron, Miribel, Beynost, St-Maurice-de-Beynost, Tramoyes et Thil.

Les compétences exercées

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Contrôle des installations | <input type="checkbox"/> Traitement des matières de vidanges |
| <input type="checkbox"/> Entretien des installations | <input type="checkbox"/> Réhabilitation des installations |
| <input type="checkbox"/> Réalisation des installations | |

La CCMP accompagne également les usagers dans les démarches à engager lors de projets d'assainissement non collectif (installation neuve et/ou réhabilitation) ainsi que sur les bonnes pratiques à adopter pour maintenir ces équipements en bon état de fonctionnement.

Le zonage d'assainissement

S'il n'existe actuellement pas de zonage d'assainissement unique à l'échelle de la CCMP, l'ensemble des communes adhérentes ont approuvé des zonages d'assainissement au niveau communal. Certains zonages sont en cours de révision (Beynost, Neyron)

Le règlement de service

La version en vigueur au 31 décembre 2021 a été approuvée par le conseil communautaire le 07/05/2019 par la délibération D-2019-05-N023.

2) Mode de gestion du service

Le SPANC est géré en régie avec prestataire de service.

3) Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne, y compris les résidents saisonniers, qui n'est pas raccordé à un réseau d'assainissement collectif.

Fin 2022, un gros travail de vérification des installations ANC a été fait avec l'aide du fichier d'eau potable et de contrôle visuel sur site. Il en est ressorti que beaucoup d'installations répertoriées étaient déjà raccordées au réseau public d'assainissement.

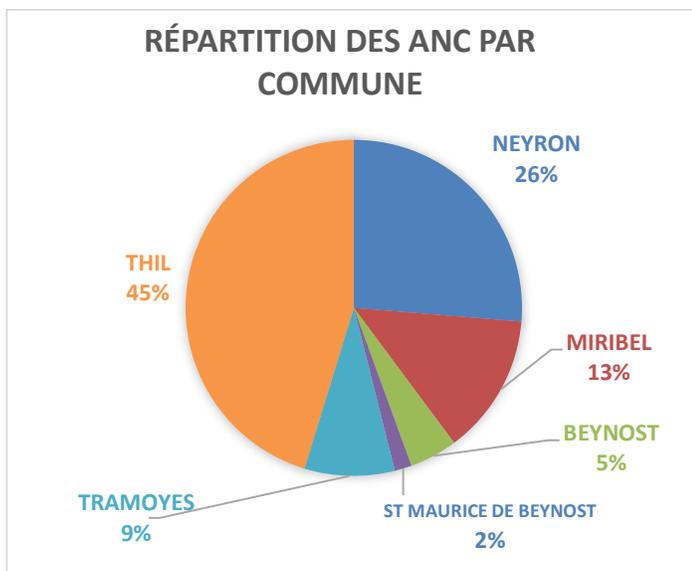
Commune	Neyron	Miribel	Beynost	St-Maurice de Beynost	Tramoyes	Thil	Total
Nombre d'installations ANC 2022/2023	96 / 97	52 / 52	16 / 17	4 / 6	32 / 32	174 / 167	374 / 369
Nombre d'habitants par foyer *	2,19 hab/foyer*						
Population desservie (D301.0)	212	110	37	13	70	366	808

*Source INSEE 2019 (France)

Le service public d'assainissement non collectif dessert 808 habitants pour une population totale estimée à 21 779 habitants résidents sur l'ensemble du territoire de la CCMP.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) **est de 3,7% au 31/12/2023.**

Le graphique ci-contre représente la répartition du nombre d'installations ANC en fonction des communes.



4) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

Nombre de points potentiels	Désignation	Exercice 2020
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui – 20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui – 20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui – 30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui - 30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non – 0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non – 0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non - 0
TOTAL		100

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de **100**.

5) Synthèse de l'activité 2023 du service

Ci-dessous la synthèse des contrôles réalisés par le prestataire.

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre de contrôles périodiques	0	28	76	81	62
Nombres de contrôles vente	18	16	15	6	9
Nombre de contrôles conception	15	13	11	12	5
Nombre de contrôles réalisation	4	2	9	6	5
TOTAL	37	59	112	105	81

II. Tarification de l'assainissement et recettes du service

1) Modalités de tarification

Le service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes de Miribel et Plateau a approuvé un mode de financement par opération.

La grille tarifaire est la suivante (montants TTC) :

	Redevances au 01/01/2022	Redevances au 01/01/2023
A – Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter en € TTC		
Contrôle de conception		
A-1-1- Pour une installation de capacité inférieur à 20 EH	170 €	170 €
A-1-2- Pour une installation de capacité supérieur à 20 EH	250 €	250 €
Contrôle de réalisation		
A-2-1- Pour une installation de capacité inférieur à 20 EH	100 €	100 €
A-2-2- Pour une installation de capacité supérieur à 20 EH	150 €	150 €
B – Contrôle des installations existantes en € TTC		
Contrôle initial de bon fonctionnement et de bon entretien (applicable aux installations existantes n'ayant jamais été contrôlés par le SPANC)		
B-1-1- Pour une installation de capacité inférieur à 20 EH	200 €	200 €
B-1-2- Pour une installation de capacité supérieur à 20 EH	250 €	250 €
Contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien périodique		
B-2-1- Pour une installation de capacité inférieur à 20 EH	140 €	140 €
B-2-2- Pour une installation de capacité supérieur à 20 EH	190 €	190 €
Contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation		
B-3-1- Pour une installation de capacité inférieur à 20 EH	200 €	200 €
B-3-2- Pour une installation de capacité supérieur à 20 EH	250 €	250 €
C – Autres redevances en € TTC		
Contre-visite		
C-1-1- Pour une installation de capacité inférieur à 20 EH	80 €	80 €
C-1-2- Pour une installation de capacité supérieur à 20 EH	100 €	100 €

La délibération D-2019-05-N°023 a été approuvée le 07/05/2019 et fixe les tarifs depuis le 13/05/2019. Les tarifs sont inchangés depuis le 13 mai 2019.

2) Comptabilité 2023

	Exercice 2022	Exercice 2023
Recettes (en € TTC)		
Facturation du service obligatoire	18 970 €	6 540 €
Facturation du service facultatif	0 €	0 €
Autres prestations auprès des abonnés	0 €	0 €
Recouvrement créances admises en non valeur	0 €	0 €
Reprises sur provisions et dépréciations	0 €	0 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €
Total Recettes	18 970 €	6 540 €
Dépenses (en € TTC)		
Dépenses liées aux contrôles	13 014,10 €	3 169,10 €
Dotations aux provisions et dépréciation	0 €	0 €
Prestation mise à jour des données	0 €	0 €
Annulation de titres	280 €	0 €
Charges de personnel CCMP	799 €	2 505 €
Services bancaires et assimilés	0 €	0 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €
Annonces et insertions	864 €	0 €
Autres charges (créances admises en non valeur)	0 €	0 €
Total Dépenses	14 957,10 €	5 674,00 €
Résultat Annuel	4 012,90 €	865,90 €
Report résultat N-1	- 5 433,95 €	- 1 421,05 €
Solde d'exécution en €	- 1 421,05 €	-555,15 €

Près de la moitié des contrôles 2023 ont été facturés en 2024 (facturation du prestataire et refacturation aux usagers), d'où les montants plus faibles en exercice 2023.

On observe encore un déficit en 2023 mais moindre par rapport à 2022. L'activité du service via les campagnes de contrôles périodiques réalisées permettent de tendre vers le rééquilibrage du budget.

III. Indicateur de performance : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour cela, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes, non conformes sans risque sanitaire ou environnemental ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/2022,
- D'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/2022.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

Le tableau ci-dessous détaille l'état de conformité des 369 installations qui ont fait l'objet d'un contrôle. 4 installations n'ont à ce jour jamais été contrôlées.

Installations Contrôlées 2021 / 2022	Neyron	Miribel	Beynost	Saint Maurice de Beynost	Tramoyes	Thil	Total
Conformes	10	4	2	1	1	16	34
Non conformes sans risques	74	30	11	2	17	137	272
Taux de conformité (P301.3)	87,6 %	68 %	76,5 %	66,7 %	56,3 %	92,8 %	82,9 %
Non conformes avec risques	15	16	4	3	14	14	63

A l'échelle de la CCMP, **le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 82,9 %.**

Les non conformes avec risques sont essentiellement des installations à Thil qui sont raccordables ou à raccorder lorsque le réseau d'assainissement collectif sera en service.

IV. Tableau récapitulatif des indicateurs SISPEA*

		2021	2022	2023
Indicateurs descriptifs				
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	1531	819	808
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (max 140)	100	100	100
Indicateur de performance				
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	78 %	83,9 %	82,9 %

* SISPEA : Système d'information des services publics d'eau et d'assainissement